

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

**PRÉSENTS** : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

**ABSENTE :**

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 26-103 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la ville**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture

Le :  
Par affichage, le

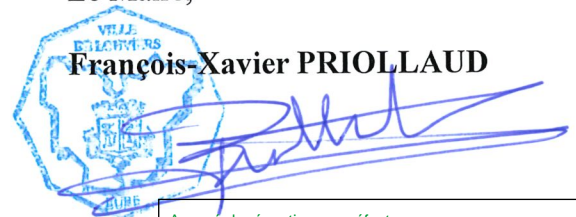
20 MAI 2026

20 MAI 2026

**Fait à Louviers, le 15 mai 2026**

Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260511-26-103-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2026  
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-103

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE

### RAPPORT

**M. le Maire** rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Les emplois permanents de la collectivité ont vocation à être occupés par des fonctionnaires, sous réserve des dérogations prévues par le Code général de la fonction publique. Certains emplois permanents peuvent, le cas échéant, être pourvus pas des agents contractuels dans les conditions prévues à l'article L. 332-8 du même code.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en Conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment aujourd'hui :

- Les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents.
- Les stagiairisations d'agents contractuels de catégorie C.
- La nomination par voie d'intégration directe, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, d'un agent occupant le poste de chargé d'accueil-état civil actuellement titulaire du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ce changement de filière, pour cet agent, permet de mettre en corrélation le cadre d'emploi et les missions du poste occupé.

- L'évolution de carrière de deux agents occupant des postes calibrés en catégorie B et ayant réussi le concours de rédacteur : l'un au sein du service carrières-paies de la Direction des ressources humaines et l'autre à la Direction des ressources du pôle vie éducative et sportive. Cette réussite entraîne, pour le premier agent, la création du poste de rédacteur et la suppression corrélatrice de son poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, tandis que le second, contractuel jusqu'à présent, est stagiairisé sur ce grade, le poste existant au tableau des emplois permanents.

- Les évolutions de carrières suite à la promotion interne de 2 agents concernés au grade d'agent de maîtrise.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe		
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe		
Rédacteur	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint administratif		
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
Educateur de jeunes enfants		
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe		
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Technicien		
Agent de maîtrise principal		
Agent de maîtrise	2	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe		1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe		1
Adjoint technique	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe		
Adjoint d'animation		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe		1

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1, L. 332-8

**Considérant** le tableau joint en annexe à la présente délibération,

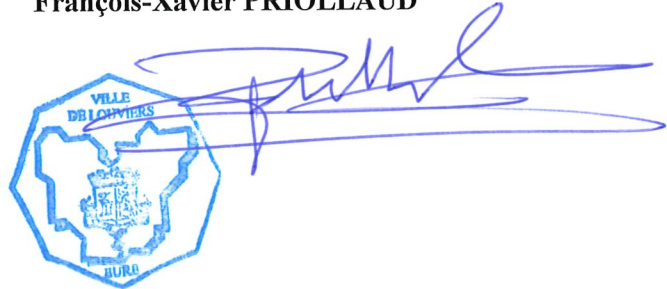
**APPROUVE** les créations et suppression d'emplois permanents figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

**DIT** que le tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville est modifié en conséquence ;

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

A blue ink signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE BLOIS" at the top and "Maire" at the bottom, with a central emblem.